

EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WICKERSCHWIHR  
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025  
POINT N°6 P 6-7 du PV

Certifiée et rendue exécutoire

Membre en fonction	14
Membres présents	8
Procurations membres excusés	5
Membres excusés	
Membres absents	1

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 du mois de septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 1<sup>er</sup> septembre 2025 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents**

Mme CARRE Sandrine  
Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica  
M. LEY Richard  
M. MEYER Philippe  
M. NEYER François  
M. RINGLER Adrien  
M. RINGLER Jean-Jacques  
M. SCHELCHER Jean-Luc

**Les conseillers suivants sont excusés et ont donné procuration**

M. DIETRICH Antony a donné procuration à M. SCHELCHER Jean-Luc  
M. FLESCH Christian a donné procuration à M. LEY Richard  
Mme FRIEH Nicole a donné procuration à M. RINGLER Adrien  
Mme TROESCH Corinne a donné procuration à M. RINGLER Jean-Jacques  
Mme UTARD Danièle a donné procuration à Mme CARRE Sandrine

**Le conseiller suivant est absent**

M. VAUVILLIER Lionel

**Secrétaire de séance désigné**

M. SCHELCHER Jean-Luc

EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WICKERSCHWIHR  
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025  
POINT N°6 P 6-7 du PV  
-suite-

Certifiée et rendue exécutoire

**6. Arrêt du projet de plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération**

Ce point est présenté par M. le Maire

Dans sa séance du 12 juin 2025, le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération a procédé à l'arrêt de son plan de mobilité 2026-2036.

Conformément à l'article L.1214-15 du code des transports, le projet de plan est soumis pour avis aux conseils municipaux, départementaux et régionaux, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer (R1214-4), faute de quoi leur avis sera réputé favorable.

M. le Maire a proposé d'approuver le projet de plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.

Suite à discussion, les membres du Conseil Municipal souhaite que le projet de passerelle cyclable voie verte, qui verra le jour dans les prochains mois, soit intégré au plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal  
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- 1. approuve le projet de plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération, mais souhaite que le projet de passerelle cyclable voie verte qui verra le jour dans les prochains mois soit intégré au plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.**
- 2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

Le Maire  
Richard LEY

